



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre de Droit Pénal et de Criminologie
CDPC
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Paris Ouest Nanterre La Défense



Mars 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : Centre de Droit Pénal et de Criminologie

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A | A+ | A | A+ | A |



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Centre de Droit Pénal et de Criminologie

Acronyme de l'unité : CDPC

Label demandé : EA

N° actuel : 3982

Nom du directeur
(2012-2013) : M^{me} Elisabeth FORTIS

Nom du porteur de projet
(2014-2018) : M^{me} Elisabeth FORTIS

Membres du comité d'experts

Président : M^{me} Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse 1 Capitole

Experts : M. Bernard BOSSU, Université Lille 2, Lille

M. Jean-François SEUVIC, Université de Lorraine, Nancy, (représentant du CNU)

M. Etienne VERGES, Université Grenoble 2, Grenoble

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Matthieu CONAN, Université Paris 10

M. Philippe GERVAIS-LAMBOLY, Université Paris 10



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le CDPC a été créé en 1992. Avec l'Institut de Criminologie de l'Université Paris 2, il est, en région parisienne, l'une des deux unités de recherche autonomes entièrement consacrées au droit pénal et à la criminologie. Depuis 2005, il est unité de rattachement du Master 2 R de droit pénal et de procédure pénale de Paris 10. Depuis 2007, il compte 12 enseignants-chercheurs suite à 3 départs en retraite. Deux recrutements seraient sollicités.

Équipe de Direction

L'équipe de direction est composée d'une directrice (Professeur M^{me} Elisabeth FORTIS), un directeur adjoint (Professeur M. Pascal BEAUVAIS). Un conseil de 8 membres et une AG viennent compléter l'organisation. L'organisation est simple et efficace avec mise en place depuis 2012 de quatre groupes de recherche.

Effectifs de l'unité

12 enseignants chercheurs ; 6 autres chercheurs (un senior lecturer, deux magistrats, un officier de gendarmerie, deux cadres de l'administration pénitentiaire) ; 39 doctorants et post-doct. Aucun personnel administratif.

| Effectifs de l'unité | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 | 2014-2018 Nombre de produisants du projet |
|--|----------------------|----------------------|--|
| N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés | 12 | 12 | 10 |
| N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés | | | |
| N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche) | | | |
| N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | | |
| N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) | 1 | 1 | 1 |
| N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche) | | | |
| TOTAL N1 à N6 | 13 | 13 | 11 |

| | |
|---------------------|------------|
| Taux de producteurs | 85% |
|---------------------|------------|

| Effectifs de l'unité | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Doctorants | 32 | |
| Thèses soutenues | 10 | |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité * | | |
| Nombre d'HDR soutenues | | |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 7 | 7 |



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut souligner :

- une très bonne production scientifique, caractérisée par une diversification des thèmes portés avec dynamisme par des enseignants-chercheurs très engagés dans l'équipe ainsi qu'un bon équilibre entre les travaux personnels (spécialement pour les 5 ou 6 porteurs de thèmes) et les réalisations collectives (contrats de recherches, participation à divers réseaux, colloques, conférences...);

- une reconnaissance réelle des compétences du CDPC par son rayonnement académique en France et à l'étranger (grâce notamment aux liens établis avec des universités, structures et réseaux étrangers ou internationaux), reconnaissance confirmée par l'appel à l'expertise du CDPC, tant d'organismes publics (français ou étrangers) que de professions privées ;

- une adaptation et une actualisation des thèmes couvrant un large champ du droit pénal, de la procédure pénale et de la criminologie et une indéniable capacité à s'adapter aux évolutions contemporaines de la matière ;

- une excellent et remarquable action de formation par la recherche, d'abord par le lien avec le master 2, puis par l'intégration dynamique des doctorants aux réunions de l'équipe, aux colloques et conférences, aux rencontres interuniversitaires de « Goutelas », ainsi qu'aux travaux de recherche et publication ;

- une politique ambitieuse du CDPC pour accroître la taille de l'unité (+ 50% d'enseignants-chercheurs - EC - sur le contrat quadriennal qui s'achève) et assurer le maintien de compétences diversifiées en droit pénal.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Il faut relever :

- un risque de dispersion en raison d'une diversification des thèmes de recherche encore plus forte que par le passé : le thème transversal et collectif sur « la privatisation des professions et des fonctions dans le champ pénal » comporte quatre orientations et s'y ajoutent les cinq thèmes sectoriels ;

- une absence de soutien administratif de l'Université empêchant le CDPC de trouver des financements extérieurs et de gérer directement ses divers contrats de recherche, dont les partenaires assument consécutivement l'entière gestion ;

- une faible dotation financière récurrente.

Recommandations

Il faudrait :

- saisir l'opportunité de la mise en place de la « Fédération de la recherche » pour développer l'obtention de moyens financiers et obtenir un soutien administratif dans la gestion des budgets ;

- développer des liens avec les autres équipes de juristes de l'établissement.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Une production scientifique importante a été réalisée selon les quatre axes de recherche du précédent contrat quadriennal.

- L'axe 1 « Droit pénal comparé, européen et international » a été particulièrement productif, tant en travaux individuels qu'en travaux en collaboration internationale et en manifestations collectives. Surtout sur les thèmes de la lutte contre les trafics de biens culturels (intégration au réseau GRDI CNRS/ Institut du droit de l'art de Genève ; contrat GIP, spécialement sur la Chine) et de la circulation illicite de biens culturels en Europe. Une production un peu plus ponctuelle sur les thèmes de droit pénal européen - mandat d'arrêt - sur le génocide et sur les expertises de certains droits étrangers (CPP cambodgien, afghan...) peut être relevée. Cependant, demeurent une forte originalité et une réelle ouverture internationale de cet axe animé par trois membres reconnus de l'unité.

- L'axe 2 « Sociologie du droit et des institutions pénales » a également produit des travaux de qualité, les uns sur la délinquance juvénile (méthodologie de travail vraiment collective, journée d'étude 2008, actes publiés sur 10 thèmes), les autres sur la sociologie carcérale et l'exécution des peines. Autour du rôle moteur d'un membre de l'unité, cet axe se caractérise par deux constantes fortes : l'ouverture aux disciplines non juridiques (sociologie et criminologie) et les liens forts avec l'environnement professionnel et social (ex. : le Guide des droits et devoirs des personnes détenues, la Chronique in RSC ; deux colloques sur « Une ville, une prison, une université » et sur « Procédure pénale et droits de l'homme »).

- L'axe 3 « Droit pénal économique » a donné lieu à des travaux (publications, journées d'études et colloques) directement liés aux compétences personnelles des membres du CDPC impliqués : sur le « droit pénal du travail », sur « le chiffre et le droit pénal » (avec l'arrivée d'un nouveau membre en 2009, le développement des liens avec les professionnels du chiffre et de travaux d'interdisciplinarité entre droit pénal, information économique et système comptable ont pu être créés, se traduisant par des colloques et ouvrages), sur la délinquance d'affaires (travaux sur « Délinquance en col blanc et droit pénal » avec participation à une recherche internationale, avec conférences et articles ; travaux sur « La responsabilité pénale des personnes morales »).

- L'axe 4 « Droit pénal de l'environnement » est le moins développé. Sur cet axe élargissant le thème des éco-mafias du précédent contrat, il y a d'abord eu un long travail préparatoire, vraiment collectif, d'identification des thèmes et d'analyse des sources pour arriver à la phase des réalisations, actuellement en cours : ont été tenues trois demi-journées d'études en décembre 2012, février et avril 2013 avec publications à venir.

- Au bilan, il y a donc des très belles productions, individuelles mais aussi collectives sur les axes 1, 2 et 3 ; de fortes et réelles collaborations internationales sur les axes 1 et 3 ; des liens étroits avec les professions sur les axes 1, 2 et 3 ; des réalisations très collectives, impliquant aussi les doctorants sur les axes 2 (Délinquance juvénile) et 4 (Environnement). La production scientifique est, donc, de très bon niveau grâce à de fortes et constantes implications des porteurs d'axes.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Au plan national et international, le rayonnement académique et la « visibilité » du CDPC tiennent :

- aux participations à divers réseaux nationaux (réseau des laboratoires de recherche de Paris 1, Poitiers, Montpellier, Limoges ; membre de l'AFDP) ou internationaux (GDRI /CNRS/Institut du droit de l'art de Genève ; FIDH ; CWCN...) et aux échanges avec les Universités étrangères (notamment Chicago, Washington, Genève, Liban, Corée, Madrid, Porto Alegre) ; professeurs invités et invitations à titre personnel ;

- aux missions d'expertise nationale et internationale assurées par divers membres du CDPC (notamment au Ministère de la Justice, ou pour les instances européennes- évaluation du MAE pour des Etats étrangers - audits sur CPP-, pour des instances de défense des droits de l'homme...)

- aux publications de chroniques régulières dans diverses revues (notamment RSC, RTDroit euro, RPDP, GP, Rev. Contrats, JCP E sur droit pénal des entreprises, etc.) ;



- aux travaux et publications de tous les enseignants-chercheurs du CDPC : ce rayonnement individuel reste déterminant.

On peut signaler aussi l'initiative récente d'animation de réflexions sur la place de la criminologie dans le système de formation universitaire français (« Conférence pluridisciplinaire des directeurs de Centres de recherche et de Diplômes de Criminologie »).

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le CDPC a établi des partenariats locaux forts avec 1) le Pôle judiciaire de Nanterre (TGI particulièrement actif) ; 2) la Direction centrale de la Police Judiciaire, sise à Nanterre ; et avec 3) la Maison d'arrêt de Nanterre (proche du campus ; certaines formations ont d'ailleurs lieu dans cet établissement pénitentiaire).

Le centre a développé des liens privilégiés et constants avec diverses professions du monde judiciaire (Magistrature, Police et Gendarmerie, Administration pénitentiaire, Barreau de Paris). Mais il a aussi mis en place certains liens avec d'autres professions (notamment comptables, commissaires aux comptes et experts financiers) et avec Interpol, des administrations étrangères et les Instances européennes. Ceci a conduit à des colloques et journées d'études intéressant les universitaires et ces professionnels mais a aussi produit des réalisations pratiques comme rapports, expertises, audits (par ex. Rapport et adoption consécutive de Recommandations du Conseil de l'Union européenne relativement à la lutte contre la circulation illicite d'œuvres d'art en Europe ; expertises pour l'Agence européenne des Droits fondamentaux, pour l'Administration pénitentiaire - avec mise en œuvre d'un guide - ; audit sur des Codes...).

Au bilan, il y a une bonne interaction avec l'environnement social et économique qui est le fruit d'une très forte implication personnelle de membres du centre (8 durant le précédent contrat) mais sur le mode « bénévolat », sans « retombées financières » significatives pour le CDPC et l'Université. Le maintien et le développement de cette interaction suppose désormais non seulement l'accroissement de la taille de l'équipe (ce qui est en cours : 12 membres), mais nécessite, surtout, la mise en place de moyens de secrétariat et de gestion administrative et financière des multiples partenariats que cette interaction permet et qui doivent assurer des ressources au CDPC. La mise en place d'une « Fédération de la recherche » pourra, en partie, répondre à cette attente.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le dynamisme de l'unité permet d'organiser une vie très active du CDPC et une vraie cohésion avec peu de moyens et, notamment, sans secrétariat. Une salle de documentation (affectée depuis 2010) sert pour les réunions fréquentes de l'unité, à proximité des bureaux d'enseignants et constitue un vrai lieu de vie pour les membres du centre, les doctorants et les étudiants du M2.

Le CDPC tient une réunion mensuelle pour faire le point sur l'avancement des travaux collectifs, pour des conférences par des membres du centre ou par des invités (sur des données d'actualité ou des ouvrages), pour des présentations de l'avancement de thèses. Les dates sont connues dès la rentrée. Les colloques et conférences-débats sont des moments forts de cette vie de l'unité. La plupart des membres du centre s'impliquent également dans des manifestations scientifiques extérieures, en France ou à l'étranger.

Il y a donc une organisation efficace et une vie collective du Centre concernant la recherche.

S'y ajoute, concernant l'enseignement, une organisation bien pensée de l'implication des membres du CDPC (Pr, MCF, ATER, titulaires de contrats doctoraux chargés de TD) dans des cours et TD à tous les stades de Licence et Master. Enfin, un DU « Droit et contentieux pénal international » est annoncé dans la dossier et enrichira encore la vie de l'unité.

Les structures d'organisation sont adaptées (une directrice, un directeur-adjoint, un Conseil, une AG -ce Conseil valant AG vu le nombre des membres du CDPC-, des responsables des axes de recherche). Un règlement intérieur a été adopté selon les vœux de l'Université. Un site internet existe depuis plus d'un an et permet la diffusion des informations sur le centre, ses membres et les activités et publications. Une association des « Anciens » est en cours de mise en place.



Il faut rappeler que les moyens financiers sont trop légers (dotation de 37000 € brut sur 5 ans ; contrats extérieurs gérés par les partenaires du CDPC ; partenaires publics du CDPC - police, administration pénitentiaire, magistrature - eux-mêmes dotés de moyens limités) ce qui se répercute sur la vie du centre (notamment sur la documentation disponible, sur la prise en charge de déplacements - quasiment au seul profit des doctorants -, sur l'organisation matérielle des colloques ou journées d'études). Le CDPC est conscient de la nécessité de trouver des financements extérieurs. Sa participation prévue à la « Fédération de la recherche » devrait conduire à disposer de moyens administratifs (notamment pour les mises en forme de réponse aux appels d'offres ; pour la gestion des ressources documentaires et pour l'organisation des manifestations nationales et internationales).

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

En ce qui concerne la formation, le lien entre le CDPC et le Master 2 de droit pénal et procédure pénale est, en effet, très étroit. En amont du CDPC, il faut souligner l'originalité de l'organisation de la formation en droit pénal à PARIS 10 Nanterre : les enseignements en droit pénal sont très présents dans tout le cursus Licence et ce dès la première année, avec TD (L1 DPG, L2 PP, L3 DPS), ce qui permet ensuite la mise en place d'un Master spécialisé en Sciences criminelles dès le Master 1 (PP approfondie, DP Affaires, Criminologie, Pénologie...) et une sélection pointue des meilleurs éléments pour le M2. Les étudiants du M2 fréquentent déjà les locaux du CDPC, bénéficiant d'un « tutorat » des doctorants pour leur travail de rédaction de mémoire, qui intègre d'ailleurs toujours un volet « enquête de terrain ». Le CDPC compte 32 doctorants et post-doctorants. 10 thèses ont été soutenues sur la période (ce chiffre s'accroît dorénavant en raison de la totale autonomie du M2 de l'Université Paris 10 Nanterre, détaché des liens avec l'Université Paris 1 et l'Université Paris 2).

Au vu du dossier, ainsi que des explications obtenues lors des entretiens tant avec les dirigeants et membres de l'Unité qu'avec les doctorants, il apparaît que l'implication du CDPC est particulièrement importante et efficace sous, au moins, trois formes principales :

- la formation par la recherche débute dès le mémoire de Master 2 (intégrant toujours une « enquête de terrain ») et se poursuit pendant tout le temps de la thèse, lors des réunions mensuelles du CDPC, lors de la présentation de l'état d'avancement de la thèse, avec discussions (au moins une fois dans le cursus) et lors des rencontres informelles fréquentes avec les membres du Centre ;

- la formation connaît un temps fort lors du « Séminaire doctoral interuniversitaire du Château de Goutelas » (quatre jours tous les 2 ans - 2010 ; 2012-) avec des travaux sur les méthodologies de la thèse, des conférences et interventions de « grands invités », des discussions sur plan et orientations de la thèse ;

- enfin la formation à la recherche se fait aussi par l'association effective des doctorants aux projets et travaux collectifs du CDPC et aux publications qui en résultent (8 sur les 15 doctorants entendus ont publié).

La présence importante des doctorants dans le centre (par exemple, pour assurer les surveillances de la salle de documentation, faute de personnel) renforce encore cette implication.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

En ce qui concerne les moyens et l'organisation, il faut relever deux éléments positifs. D'une part, les membres de l'unité sont satisfaits des locaux qui viennent de leur être affectés. D'autre part, la composition de l'unité est passée de 8 membres à 12 membres, et deux recrutements d'enseignants-chercheurs sont envisagés (un dès 2013). Cependant, il n'est pas précisé si ces recrutements se feront selon les besoins pédagogiques ou selon la stratégie d'orientation de la recherche.



Dans le dossier comme lors des entretiens, ont constamment été mis en avant deux besoins majeurs et urgents. Le premier est d'obtenir un soutien administratif efficace pour le « montage » et la gestion des dossiers liés à la recherche, aux réponses aux appels d'offre, à l'organisation des colloques : le CDPC attend beaucoup de sa participation à la « Fédération des unités de recherche » mais il lui faudra être très présent dans cette Fédération. Il y a, par ailleurs, une prise de conscience de la nécessité de dégager des ressources financières extérieures (contrats de recherche, partenariats, taxe d'apprentissage...) et de les gérer directement. Cette recherche de financement est d'ores et déjà pour l'équipe dirigeante, la stratégie immédiate (2013/2014).

En ce qui concerne les activités, outre le projet précité de création d'un DU de Droit et contentieux pénal international, il y a surtout une volonté de structuration du CDPC autour de 4 groupes de recherche :

- Droit des peines et sociologie des institutions pénales ;
- Justice interne, européenne et internationale et procédures comparées ;
- Droit pénal du vivant : droit pénal des personnes, de la santé, de la bioéthique et droit pénal de l'animal ;
- Droit pénal économique et social, droit pénal financier, droit pénal du travail et droit pénal de l'environnement.

Ces groupes de recherche larges et divers conduisent à s'interroger sur la stratégie de visibilité du CDPC dont les orientations dépendent fortement des compétences de ses membres, compétences reconnues, dont il faut évidemment profiter, sans toutefois s'épuiser dans une trop grande diversification.

C'est encore plus net à l'observation des thèmes retenus pour ce projet, thèmes rattachés, plus particulièrement, à un groupe de recherche tout en permettant les collaborations.

Le thème 1 est un thème transversal et collectif, ayant vocation à rassembler une majorité des chercheurs du CDPC. Il est particulièrement bien choisi pour être de grande actualité. Il s'agit de « la privatisation des professions et des fonctions dans le champ pénal », spécialement dans quatre directions : - sécurité et développement des polices privées ; - enquêtes et développement des agents privés de recherche ; - développement des collaborateurs de justice ; - exécution des sanctions et développement des partenariats et délégations (établissements pénitentiaires à gestion déléguée, rôles des associations...). Sur ces sujets, le CDPC peut déjà s'appuyer sur ses réalisations et les contacts et partenariats déjà établis.

Cinq thèmes sectoriels sont prévus :

- Comparaison des procédures civile et pénale : il s'agit de la poursuite avec réorientation des travaux du groupe actuel « Justice interne, européenne et internationale », à l'initiative d'un nouveau membre de l'unité ;
- Protection pénale du patrimoine culturel : des travaux antérieurs sont ici poursuivis avec les mêmes partenariats, mais sur des sujets nouveaux comme « la circulation illicite du patrimoine archéologique » et « les faux artistiques » ;
- Le chiffre et le droit pénal : là encore, il s'agit de la poursuite des travaux du Groupe Droit pénal de l'entreprise, spécialement sur l'analyse des liens entre information économique, comptabilité financière et droit pénal ;
- Droit pénal des sexualités : ici, il s'agit d'orientations nouvelles par rapport au contrat précédent. Elles ont pour objectif d'aborder le droit pénal dans sa confrontation aux diversifications des pratiques sexuelles et des pratiques actuelles de procréation ;
- Droit pénal de l'animal : là aussi, la thématique est nouvelle pour le CDPC.

A ces multiples thèmes, s'ajoute la poursuite des travaux personnels de membres du CDPC (notamment manuels et chroniques régulières), d'où un risque de dispersion.

Lors des entretiens, les directeurs du CDPC ont également présenté leur souci, dans une stratégie plus large et plus lointaine, de développer davantage leurs liens avec des disciplines non juridiques de l'Université Paris 10, notamment sociologie et psychologie.



5 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Jeudi 21 mars 2013 à 9h30

Fin : Jeudi 21 mars 2013 à 12h30

Lieu de la visite : Locaux de la faculté de droit / Université Paris Ouest

Institution : Université Paris Ouest

Adresse : 200, avenue République, 92000 NANTERRE

Déroulement ou programme de visite : Entretiens avec les directeurs de laboratoires et membres de l'Unité, suivi d'entretiens avec les doctorants de l'unité, puis par une réunion du comité à huis clos.

Discussion avec le Vice-président du Conseil scientifique de l'Université Paris-Ouest et le Doyen de la faculté de droit.



6 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

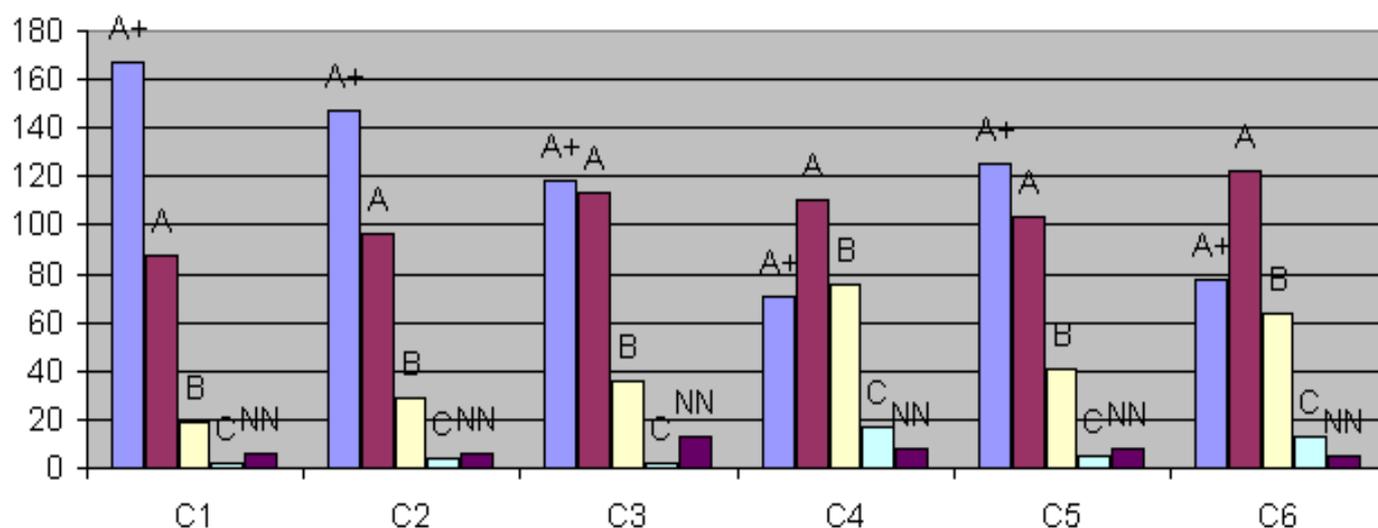
Notes

| Critères | C1 Qualité scientifique et production | C2 Rayonnement et attractivité académiques | C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel | C4 Organisation et vie de l'entité | C5 Implication dans la formation par la recherche | C6 Stratégie et projet à cinq ans |
|----------|---------------------------------------|--|--|------------------------------------|---|-----------------------------------|
| A+ | 167 | 147 | 118 | 71 | 125 | 78 |
| A | 88 | 96 | 113 | 110 | 103 | 122 |
| B | 19 | 29 | 36 | 76 | 41 | 64 |
| C | 2 | 4 | 2 | 17 | 5 | 13 |
| Non Noté | 6 | 6 | 13 | 8 | 8 | 5 |

Pourcentages

| Critères | C1 Qualité scientifique et production | C2 Rayonnement et attractivité académiques | C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel | C4 Organisation et vie de l'entité | C5 Implication dans la formation par la recherche | C6 Stratégie et projet à cinq ans |
|----------|---------------------------------------|--|--|------------------------------------|---|-----------------------------------|
| A+ | 59% | 52% | 42% | 25% | 44% | 28% |
| A | 31% | 34% | 40% | 39% | 37% | 43% |
| B | 7% | 10% | 13% | 27% | 15% | 23% |
| C | 1% | 1% | 1% | 6% | 2% | 5% |
| Non Noté | 2% | 2% | 5% | 3% | 3% | 2% |

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





7 • Observations générales des tutelles

Objet : réponse au rapport du comité d'experts AERES relatif au Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC)

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du rapport du comité d'experts de l'AERES concernant le Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC) établi à la suite de la visite du 22 mars 2013.

La visite et les discussions avec le Comité d'experts ainsi que la lecture du rapport nous ont permis une réflexion très fructueuse sur la vie et les projets de notre unité.

Nous nous réjouissons de la reconnaissance du travail accompli, collectivement et individuellement, par les membres du CDPC, ainsi que des encouragements pour l'avenir formulés par le Comité.

*Le rapport insiste sur les moyens très limités dont l'unité dispose, notamment de l'absence de secrétariat, ce qui constitue un véritable handicap. Nous avons noté qu'il préconise l'octroi de moyens de gestion administrative pour l'unité, notamment dans le cadre du projet de fédération de recherche.

Nous partageons totalement cette analyse : l'obtention de nouvelles ressources en interne, auprès de l'université, et en externe, auprès d'organismes et de partenaires sera déterminante pour la pleine réussite du projet scientifique.

A cet égard, depuis la visite du Comité d'experts, le CDPC a obtenu un financement de 3000 euros de la part du GIP - Mission Droit et Justice pour l'organisation d'un grand colloque sur la comparaison Procédure pénale / Procédure civile qui aura lieu en octobre 2013. D'autres demandes de financement sont en cours pour les autres projets.

*Le Comité souligne la richesse des axes et des thèmes de recherches du projet scientifique, mais en pointant un risque de dispersion des forces.

Sur ce point, nous pensons que des thèmes de recherches diversifiés, adaptés aux centres d'intérêts des membres du Centre, peuvent être une source de motivation et d'avancement des travaux. Autrement dit, la diversité, d'ailleurs relative, nous semble un moyen de trouver un bon équilibre, une bonne interaction, entre recherches collectives et recherches individuelles. Ce risque de dispersion des forces a été évité lors du précédent contrat quadriennal alors qu'il existait de la même manière. L'organisation interne du centre de recherches reposant sur des réunions régulières relatives à l'état

d'avancement des projets et à leurs résultats permet une réflexion commune et maintient une dynamique collective.

Nous prenons toutefois bonne note de ce risque et veillerons d'en éviter la réalisation dans le prochain contrat.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Elisabeth FORTIS
Directrice du Centre de droit pénal et de criminologie

Pascal BEAUVAIS
Directeur adjoint du Centre de droit pénal et de criminologie